

PROCÈS VERBAL DU 22 Octobre 2024 à 20 H

Présents : Mmes CLEMENT, VAUCHER, CHABRIDON, VIARDOT et PARENT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, LEBEAU, PANNETIER et RAVAT

Excusés : Mrs RAY, BENON, Mmes BOURACHOT et DAGOREAU

En préambule à la séance, la société Lease protect vient présenter le projet de vidéoprotection. Bien que ce sujet ait été évoqué à plusieurs reprises en conseil municipal, il était nécessaire que les élus aient une vision complète du projet. Après cette présentation, plusieurs questions ont été posées à l'entreprise : le nombre et la localisation des caméras (soit à lecture de plaques soit à lecture complète multidirectionnelle), le coût du matériel et la maintenance annuelle. Il est bien précisé que le système n'empêche pas les faits mais dissuade et permet de diminuer et résoudre les incivilités. L'assemblée remercie ensuite l'entreprise et statuera pendant la séance.

Mme le Maire procède à lecture du procès-verbal du 17 Septembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.
M RAVAT est désigné secrétaire de séance.

Mme le Maire demande le rajout de deux délibérations, la délégation au Maire du droit de préemption en zones U et AU ainsi que la demande de fonds de concours de fonctionnement à la Communauté de Communes. Le conseil municipal accepte ces rajouts.

Délibérations

Délégation au Maire de l'exercice du droit de préemption en zones U et AU du PLUi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, acte de la rétrocession par la communauté de communes du droit de préemption sur les zones U et AU de la commune sauf UE, UE1, UE2, UE3 et UE4 et dit qu'en cas d'exercice de ce droit, toute décision ultérieure notamment financière sera soumise à l'accord du conseil municipal. La présente annule et remplace la délibération du 17 Septembre 2024.

Demande de fonds de concours de fonctionnement à la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.

Mme le Maire explique que la commune peut demander un fonds de concours de fonctionnement à la CCMT sur des dépenses de fonctionnement 2023, 14802 euros de dépenses pour un fonds de 7401 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, demande le fonds de concours de fonctionnement à la CCMT d'un montant de 7401 euros (dépenses de 14802 euros).

Projet de vidéoprotection

Suite à la présentation par l'entreprise, il ressort que le système représente un investissement de 87 000 euros HT subventionné à hauteur de 78% (sous réserve de l'accord du FIPD représentant environ 10%).

La durée de vie du matériel est d'environ 7 ans et le coût de maintenance annuel est de 3000 euros HT et la redevance annuelle à orange est de 1686 euros HT. Il ressort des discussions que le projet est intéressant mais que la maintenance annuelle de fonctionnement est lourde en terme de coût avec une durée de vie du matériel de moyenne à courte durée (7 ans). Le conseil municipal refuse le projet en l'état.

Rapport CLECT 2024

Mme le Maire présente le rapport CLECT 2024. Au 1^{er} Janvier 2024, le service périscolaire du mercredi, extrascolaire, espaces jeunes et pôle familles du centre social de la ville de Tournus a été transféré à la Communauté de Communes intégrant ainsi les compétences jeunesse, famille et enfance exercées par l'EPCI. Les dépenses et recettes de ces pôles de compétences ont dégagés des charges transférées d'un montant de 261 344,13 euros, somme à déduire de l'attribution de compensation versée à la commune de Tournus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport CLECT 2024.

Contrat de prévoyance des agents

La commune doit saisir le Comité Social Territorial (CST) avant le 25 octobre. Mme le Maire propose une participation de 50% de la cotisation due par chaque agent et le contrat prévoit un remboursement de 95% du salaire des agents à compter du 91^{ème} jour d'arrêt de travail. Ces conditions reprennent celles de l'ancien contrat arrivant à échéance au 31 Décembre 2024. Le conseil municipal est d'accord pour saisir le CST dans ces conditions et la décision sera prise au prochain conseil municipal, après l'avis du CST du 26 novembre prochain.

Bilan énergétique 2023 pour les fournitures d'électricité et de gaz

Les consommations en gaz et en électricité ont baissé mais les coûts ont augmenté. La commune consomme plus de gaz mais les bâtiments sont chauffés au gaz. Par bâtiment, les consommations électriques ont baissé à la mairie et à l'agence postale mais il y a une consommation en forte hausse au garage communal. Il faudra trouver l'origine du problème.

L'éclairage public a baissé en matière de coût. Le SYDESL nous conseille de couper l'éclairage de 22 h à 6h si nous souhaitons une baisse des coûts supérieurs à ceux constatés en 2023. Il est envisagé également de changer les 4 lampadaires vétustes de plus de 25 ans qui sont subventionnés par le SYDESL par l'intermédiaire du fonds vert.

Bilan énergétique GRDF sur le réseau de distribution du gaz

Les quantités de gaz acheminées ont été moindres en 2023 qu'en 2022. Il n'y a pas eu de sinistres gaz en 2023.

Travaux du cimetière

Suite à la commission cimetière des devis ont été demandés pour le verdissage du cimetière et un autre pour un sable compacté avec les allées en enrobé.

Les travaux sur le parking ont été également chiffrés ainsi qu'un columbarium (en attente).

Les travaux à faire seront ciblés plus précisément au prochain conseil pour que la commune puisse déposer un dossier de fonds de concours à la CCMT et une aide appel à projet au Département de Saône-et-Loire.

Travaux du parking de la Mairie

L'entreprise ETS va prochainement faire les travaux qui consistent à poser des pierres entre les arbres afin d'empêcher l'accès. Le talus au fond contre la RD906 sera réhaussé.

Les robinets extérieurs seront condamnés. Mme le Maire informe d'un courrier en recommandé à ENEDIS afin de demander le retrait du coffret électrique le long du chemin qui s'avère dangereux car les connexions sont à l'air libre. Nous sommes dans l'attente de leur réponse.

Comptes-rendus de réunions diverses

*Réunion avec la DRAC : Le périmètre historique autour du château de Marigny va être prochainement réduit. Le plan définitif nous sera proposé et soumis à délibération très prochainement.

*Réunion avec la fédération de pêche pour la pose des panneaux solaires sur le plan d'eau : La fédération ne s'oppose pas à cette pose mais est plutôt favorable à une implantation au nord. Une réunion sera programmée avec l'EPTB Saône-et-Doubs.

*Réunion avec le groupe La Poste : Notre agence postale est la troisième en Saône-et-Loire en terme d'activités tous genres. Le groupe nous a assuré qu'il n'y avait quasi aucun risque de fermeture à court et moyen terme.

SYDESL : L'étude est lancée pour l'enfouissement des lignes électriques et Telecom au lotissement. Un devis sera demandé pour un lampadaire autonome au fond de la Rue Baudelaire avec une option d'un candélabre ordinaire à installer sur le support existant. Un chiffrage sera également demandé pour le remplacement des 4 candélabres vétustes.

Les personnes souhaitant connaître le potentiel solaire de leur toiture peuvent le faire sur le site : cadastre-solaire@sydesl.fr

Questions diverses

Une visite du SMET 71 est programmée le 03 Décembre à laquelle participeront, la secrétaire de Mairie, Mrs GUILLEMIN et PANNETIER et Mme le Maire.

Le conseil d'école de Viré est le 12 Novembre et celui de Saint-Albain le 14 Novembre.

Une réunion pour faire le point sur les contestations au tribunal administratif suite à l'approbation du PLUI est organisée le 14 Novembre à laquelle vont assister Mme CHABRIDON et Mme le Maire.

La prochaine réunion aura lieu le 03 Décembre à 20 heures

Le secrétaire de séance
Jean-Paul RAVAT



Le Maire
Patricia CLÉMENT

